

Nom : Saunier

Prénoms : Louis Jean François Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 336

Classe de mobilisation : 1905

ETAT CIVIL

Né le 4 février 1888 à S'-Georges d'Espéranche canton S'-Georges d'Espéranche département d' C. Steu résidant à S'-Georges d'Espéranche canton d' Hebrion département C. Steu profession d' charcutier et de Saunier, Célestine domiciliés à S'-Georges d'Espéranche canton d' Hebrion département d' C. Steu

SIGNALEMENT

Cheveux et sourcils châtains
yeux gris front découvert
nez moyen bouche moyenne
menton à fossette visage loral
Taille : 1 m 65 cent. Taille rectifiée : m. cent.
Marques particulières :
Degré d'instruction générale : 3

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la 1° partie de la liste en 19 09.
Classé dans la ° partie de la liste en 19 .

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° de la liste d' Hebrion
Incorpore le 5 octobre 1909 Entré au corps et
soldat de 2° classe ledit jour. Bambour le 29
septembre 1910. Envoyé en congé le 24 septembre 1911
certificat de bonne conduite : Cressade. Rappelé à l'activité
par suite de la mobilisation générale (décret présidentiel du 1^{er} août 1914) travé
aux Loris le 3 août 1914. Nommé Caporal le 3 juillet 1915. Passé au
15^e rég^t d'Inf^{anterie} le 6 janvier 1916. Après le 25 janvier
1919. Le 15 juillet 1918 à Bay (France) ans
officier du 3^e Nov. 1918 notifié le 16 janvier 1920 par le H.S. d. Inf^{anterie}
1918 (au combat des Malines) Spécialement déclaratif de décès du Tribunal
de Siemur le 8 mars 1924.

AFFECTATIONS

52^e d'Infanterie
Reg^t d'inf^{anterie} Montélimar
Reg^t d'inf^{anterie} de
Reg^t d'inf^{anterie} de
d'après guerre
Après le 20

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'origine. Résidence.

CAMPAGNES.

Ch^{ampagne} de l'Allemagne du 3 août 1914
au 11 sept 1918

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

PÉRIODES DE SERVICES.

1^{er} dans le 3^e Reg^t d'Infanterie du 5 août au 16 septembre 1918
Réserve... 2^e dans du au
Supplémentaire dans
Armée territoriale 1^{er} dans du au
Supplémentaire dans
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du au
Du au

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER PASS :

La réserve de l'armée active.	L'armée territoriale.	La réserve de l'armée territoriale.	DATE DE LA LIBÉRATION DU SERVICE MILITAIRE.

No remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un compte spécial (engagés, engagés, amis, etc.).

FICHE CREEE